

LE FRELON ASIATIQUE, *VESPA VELUTINA*

Depuis son introduction en France en 2004, la population de frelons asiatiques poursuit progressivement son installation dans le pays, ce qui est source de divers problèmes et en particulier sur le plan de l'apiculture.



En effet, il représente une menace pour différents insectes, dont il est le prédateur et notamment pour l'abeille domestique. Les ruchers représentent pour lui une très bonne ressource alimentaire, notamment en fin d'été et durant l'automne, lorsque la colonie de frelon est en plein développement. Il a ainsi une action :

- directe sur les colonies : du fait de la prédation et du stress qu'il occasionne en étant présent devant la ruche),
- et indirecte : du fait de la diminution de la fréquence des sorties voire de l'arrêt de butinage qui engendrent un affaiblissement des colonies pouvant aller jusqu'à de la mortalité. Les conséquences économiques sur l'apiculture sont donc importantes.

Il est intéressant de remarquer que la prédation exercée par le Frelon asiatique concerne non seulement l'abeille domestique mais plus largement tous les insectes, ce qui met potentiellement en danger un certain nombre d'espèces dites sensibles et porte atteinte à la biodiversité de son environnement.

Dans la région Rhône-Alpes, pour la saison 2015, 76 nids ont été découverts (49 en Ardèche, 24 dans la Drôme, 2 en Isère et dans la Loire). Le climat rhônalpin est peu favorable à l'implantation du ravageur et sa progression sur la région est relativement lente.

La lutte contre le frelon asiatique étant d'autant plus efficace qu'elle est précoce dans sa phase d'installation, un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'OVSⁱ animal et végétal (FRGDSⁱⁱ et FREDONⁱⁱⁱ) a donc été mis en place et décliné au niveau départemental. Ainsi, au sein de chaque département, un réseau de référents est réparti sur le territoire. Leur rôle est :

- De confirmer la présence du frelon asiatique suite aux signalements de cas,

- De rechercher les nids en organisant des prospections locales à l'aide de bénévoles,
- D'informer les animateurs départementaux, le maire et les apiculteurs,
- D'accompagner le maire ou le propriétaire du terrain pour la destruction, vérifiant par la même occasion sa conformité.

A ce jour, aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte passe essentiellement par la destruction des nids, au cours de l'été et de l'automne, avant la sortie des fondatrices (qui a lieu à la fin de l'automne). Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations. A ce titre, il est important de souligner que la majorité des nids est sans danger pour l'homme, sauf cas particuliers de nids construits trop bas ou au mauvais endroit et nécessitant une sécurisation du site et une destruction immédiates.

En 2016, une campagne de communication est mise en place, et pour la deuxième année consécutive, afin de sensibiliser le grand public sur la menace que représente l'installation du frelon asiatique dans notre région. Elle comprend :

- Une affiche, envoyée à toutes les mairies rhônalpines et indiquant les coordonnées des intervenants à contacter afin de signaler un cas de frelon asiatique^{iv}. En cas de doute, il est possible de prendre une photo du nid ou de l'individu suspecté et de l'envoyer par mail, via les coordonnées affichées.
- Des fiches techniques, disponibles sur le site de la FREDON (www.fredonra.com) et offrant des informations complémentaires sur cet insecte.

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels et soyez attentifs !

Dr Prémila CONSTANTIN
Vétérinaire pour la section apicole
GDS Rhône-Alpes

ⁱ OVS : Organisme à Vocation Sanitaire

ⁱⁱ FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

ⁱⁱⁱ FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

^{iv} Ce réseau de surveillance est dédié exclusivement au frelon asiatique, espèce exotique invasive. Pour la gestion de nids de guêpes ou de frelons communs, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.